

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1020**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Aménagement Finition

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce dans une entreprise de construction et rénovation de toutes tailles relevant du second oeuvre du bâtiment : peinture, plâtrerie, vitrerie, revêtements sols et murs, aménagement intérieur. Il peut y assurer l'assistance du chef d'entreprise, la conduite de travaux et l'encadrement de chantiers.

Ses fonctions sont les suivantes : élaboration des dossiers techniques et économiques, préparation d'un chantier, conduite et gestion du chantier.

Il peut également participer à l'action commerciale de l'entreprise.

Il est en relation constante avec les personnels de l'entreprise, clients, autres corps d'état.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprise de construction et rénovation de toutes tailles relevant du second oeuvre du bâtiment : peinture, plâtrerie, vitrerie, revêtements sols et murs, aménagement intérieur.

chef de chantier second oeuvre, responsable de chantier second oeuvre, responsable de travaux second oeuvre, conducteur de travaux second oeuvre

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Français - Langue vivante étrangère
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Etude de réalisation : études techniques et économiques
- Etude de réalisation :travaux pratiques
- Etude des ouvrages :notice de calculs
- Etude des ouvrages : recherche de solutions constructives
- Epreuve professionnelle de synthèse :projet
- Epreuve professionnelle de synthèse :compte-rendu d'activité professionnelle

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03/09/1997

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**